

Sylvain Stanesco
36 avenue du Général de Gaulle
06/32/09/69/74
stanesco.sylvain@wanadoo.fr

À l'attention du Président et des membres du Comité du SHF

Lompret le 29/08/2025

Objet : Questions pour la réunion du Comité du SHF du **vendredi 19 Septembre**

Madame, Monsieur,

Tout d'abord je renouvelle ma demande pour assister à cette réunion en visio conférence , comme cela a déjà été accordée a Mme Becquet, ceci dans un soucis d'équité,

Je souhaite soumettre au comité les questions suivantes, qui concernent le fonctionnement du club et sa transparence vis-à-vis de ses membres et de ses élus.

Question n°1 – Délais de validation des comptes rendus

Je tiens à dénoncer une nouvelle fois les délais particulièrement longs concernant la correction et la validation des comptes rendus des réunions du comité. Ceux de 2024 n'ont été communiqués aux membres du comité et aux adhérents qu'en juin 2025, empêchant toute possibilité de vérification, d'intégration des remarques et de validation par les participants. Quant aux réunions de 2025, des corrections ont bien été apportées, mais aucun retour officiel ni validation n'a été transmis à ce jour. Nous sommes pourtant déjà en septembre. → Comment expliquer de tels retards et quand les validations officielles seront-elles effectuées ?

Question n°2 – Représentation à la commission Traîneau de la SCC

Deux membres du comité participent à la commission Traîneau de la SCC. Représentent-ils officiellement le comité du SHF ? Si oui, pourquoi le comité n'est-il jamais concerté et informé , par la transmission systématique : de l'ordre du jour en amont, afin que le comité puisse se sentir respecté et concerné ; du compte rendu après chaque réunion, comme cela se pratique dans d'autres clubs (ex. Malamutes) ? Si non, il semble urgent de désigner officiellement un représentant du SHF.

Question n°3 – Organisation de la NE 2026

La NE 2026 se déroulera sur un autre site suite au vote du comité et à la validation par l'AG 2024. Or, certaines informations semblent ne pas avoir été communiquées correctement aux élus du comité. J'ai appris que le coût par chien engagé serait de 35 € par jour (soit 70 € pour deux jours). Avec 200 chiens inscrits, cela représenterait 14 000 €. → Est-ce exact ? → La trésorière a-t-elle pu établir une projection budgétaire pour vérifier que l'équilibre financier du club est garanti, notamment après la suppression de la revue papier pour raisons budgétaires ?

Question n°4 – Dérogation pour une lice de plus de 9 ans

Concernant la dérogation accordée pour une lice de plus de 9 ans et 4 mois, au moment de la saillie : La SCC m'a affirmé par 2 fois une au téléphone l'autre par écrit ,que seul le club peut accorder cette dérogation.

La SCC n'allant JAMAIS à l'encontre de l'avis du club de race, qui reste souverain,

Il a pourtant été soutenu au comité ,que la dérogation émanait de la SCC → ceci contredit les informations officielles de la SCC.

Dès lors, plusieurs problèmes apparaissent :

- 1) La dérogation aurait-elle été délivrée sans consulter le comité du SHF dans son ensemble ?
→ Je demande la plus grande transparence sur l'ensemble des échanges, courriers et réponses liés à cette affaire.
- 2) Qui du club ou de la SCC dit vrai ?
- 3) Sommes-nous face à un faux ou usage de faux ? ???

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter des réponses précises à chacune de ces questions,

Pour la rédaction du compte rendu, merci de prévoir un paragraphe **“Questions diverses”** en fin de document.

Les questions doivent y être inscrites telles qu'elles ont été posées, **sans modification**, et les réponses retranscrites le plus fidèlement possible.

Je rappelle que **l'ensemble de ces échanges doit apparaître dans le compte rendu destiné aux adhérents**, afin d'assurer une information complète et transparente.

Je vous rappelle que, conformément au fonctionnement du comité, **toutes les questions transmises doivent être présentées et traitées en séance**.

Elles doivent apparaître dans leur intégralité, **sans modification du sens, de la structure, du contenu ni édulcoration**.

Merci de veiller à ce que chaque point soit abordé, afin de garantir la transparence des travaux du comité. car il constitue un document officiel de l'association, destiné à informer l'ensemble des adhérents.

Cordialement Sylvain Stanesco